

UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1037 — 09 janvier 2012

- L'île d'Haïti touchée par un nouveau tremblement de terre
- D'immenses défis en 2012
- Nouveau scandale politico-judiciaire dans la gestion de l'équipe de Martelly
- Préparatifs en cours pour le deuxième anniversaire du tremblement de terre

>> L'île d'Haïti touchée par un nouveau tremblement de terre

A une semaine du deuxième anniversaire du tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a frappé l'Ouest de l'île, une secousse sismique de magnitude 5.3 sur l'échelle de Richter a secoué la République Dominicaine ce jeudi 5 janvier 2012 à l'aube.

Le mouvement, qui n'a pas produit de dégât, a été également ressenti dans certaines villes frontalières, à Port-au-Prince et au nord de la capitale haïtienne.

La faille, à l'origine de ce nouveau séisme, n'est pas encore révélée par les spécialistes. L'épicentre de ce séisme a été situé à 55 kilomètres à l'ouest de la capitale Santo Domingo, particulièrement à Palmar de Ocoa (Azua, Sud), sur une profondeur de 10 km, informe le centre américain de service géologique (United States Geological Survey, USGS).

« La terre continuera à trembler », rappelle sans cesse l'Unité technique (haïtienne) de sismologie (UTS).

>> D'immenses défis en 2012

président sortant René Garcia Préval.

l'année 2012, qui coïncidera avec la première année de gestion de la nouvelle administration politique du président Michel Martelly. Des interrogations se posent sur un risque d'imbroglio constitutionnel, au cas où la présidence décide de publier le texte corrigé de l'amendement controversé, réalisé à la va-vite début mai 2011 et dont le texte final (émaillé d'erreurs) a été promulgué par le

La république d'Haïti devra affronter de nombreux défis durant

Une commission, composée de représentants de la présidence, du parlement et de quelques membres d'organisations sociales, a revu le texte et les bandes enregistrées des votes des parlementaires. Le texte corrigé a été acheminé par le parlement à la présidence, qui semble désormais hésiter à franchir le pas de la promulgation officielle.

Dans quel délai seront tenues les élections pour le renouvellement du tiers du sénat (10 sénateurs), des 140 conseils d'administration

Instituée après le séisme de janvier 2010 par le bureau haïtien des mines et de l'énergie, dont elle dépend, cette unité technique recommande aux habitants d'Haïti de ne pas paniquer au moment des séismes et des répliques, mais de continuer à adopter des dispositions de prévention.

A quelques jours du deuxième anniversaire du tremblement de terre de janvier 2010, aucune annonce officielle n'est faite sur d'éventuelles activités à la mémoire des 300 000 victimes.

Plusieurs organisations locales ainsi que des organismes internationaux ont déjà élaboré quant à elles des programmes d'activités à l'occasion du 12 janvier 2012. Il est à noter que des milliers de personnes déplacées se trouvent encore sous les tentes, tandis que des pratiques non respectueuses des normes parasismiques sont observées dans la construction de certaines maisons en différents endroits.

communale et des 570 conseils d'administration de sections communales? Aucune date n'est encore fixée pour le déroulement des dites éléctions, qui auraient dû avoir lieu en 2011.

De plus, rien n'est clair sur la composition de l'organisme qui sera en charge du prochain scrutin, l'ancienne administration électorale venant d'être dissoute le 29 décembre 2011 par la présidence et deux de ses membres assignés à résidence.

En 2012, l'opinion publique sera probablement renseignée sur la nationalité étrangère ou non du président de la république, du premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement de Garry Conille, sur qui pèsent des soupçons de double nationalité (haïtienne et étrangère) que n'accepte en aucun cas la présente constitution du 29 mars 1987.

La reconstitution éventuelle de l'armée reste un souci également dans la conjoncture de 2012.

Contrairement à ses promesses antérieures, Martelly semble, pour le moment, hésiter à fixer d'échéance pour le rétablissement d'une nouvelle armée. Il annonce seulement qu'il soumettra bientôt aux pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les premières recommandations de la commission spéciale sur l'armée, mise en place en novembre 2011.

L'opinion publique attend concrètement l'application de normes sécuritaires pertinentes, avec la professionnalisation de la police nationale, dans un contexte marqué par la présence de la force onusienne.

L'indépendance du système judiciaire, notamment vis-à-vis du pouvoir politique, sera un sujet à suivre au cours de la nouvelle année, d'autant que le gouvernement Martelly-Conille place l'état de droit comme un de ses 5 axes d'actions politiques. Jusqu'à début janvier 2012, le conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) n'est pas encore constitué, malgré le choix (depuis 2007) de différentes personnalités fait par les organismes concernés.

2012 devra permettre également de se rendre compte effectivement de la matérialisation du programme de scolarisation gratuite à des milliers d'enfants, pour lequel une propagande sans bornes est orchestrée par l'équipe au pouvoir.

D'ici au mois de mars, des dispositions institutionnelles sont annoncées pour une décentralisation du carnaval vers les Cayes, la troisième ville d'Haïti. Les tenants et aboutissants de ces dispositions ainsi que les voies et moyens, sans oublier les perspectives de ces nouvelles dispositions envisagées, ne sont pas encore connues.

Une des questions cruciales pour 2012 demeure le problème de la relocalisation de personnes déplacées du tremblement de terre du 12 janvier 2010, dont plusieurs milliers habitent encore sous les tentes, deux ans après. A date, il n'y a pas encore de programme de logements sociaux véritable pour une grande partie de la population, confrontée à la problématique de l'habitat sur un territoire insulaire vulnérable aux aléas sismiques et cycloniques.

Il s'agira de suivre aussi les travaux de reconfiguration de la capitale Port-au-Prince, avec les possibles incorporations de nouveaux bâtiments publics et des espaces d'investissements privés, dans le cadre de la reconstruction post-séisme.

Il faudra également considérer l'approche qui sera retenue en matière d'emplois : la nouvelle administration politique va-t-elle continuer de privilégier la génération d'emplois par l'implantation d'usines de sous-traitance et de zones franches au détriment des potentialités agricoles existantes en divers points du territoire national?

>>Nouveau scandale politico-judiciaire dans la gestion de l'équipe de Martelly

La nomination, le 3 janvier 2012, d'un nouveau commissaire du gouvernement à la tête du parquet du tribunal civil de Port-au-Prince, met à nu les méandres d'un nouveau scandale politico-judiciaire sous la nouvelle administration politique, estiment les observateurs dans la capitale haïtienne rappelant l'arrestation illégale d'un député en fonction (Arnel Bélizaire) en octobre 2011. Jean Renel Sénatus est entré en fonction le 3 janvier comme nouveau commissaire du gouvernement, après la démission de Lionel Constant Bourgoin de ce poste le 31 décembre 2011.

La nomination de Sénatus ramène à 5 le nombre de commissaires du gouvernement qui se sont succédés à ce poste en moins de 6 mois, incluant Harrycidas Auguste, Sonel Jean François, Manès Louis, Félix Léger, et Lionel Constant Bourgoin.

Bourgoin affirme avoir remis sa démission pour ne pas servir de "bras armé à un pouvoir autoritaire", lequel voulait prendre, "sans aucune base légale" une mesure d'interdiction de départ à

l'encontre de conseillers électoraux, dont le président d'alors du conseil électoral provisoire Gaillot Dorsainvil (destitué avec les autres conseillers électoraux par décision prise le 29 décembre 2011 par la présidence).

« Le commissaire du gouvernement auprès du tribunal civil de Portau-Prince a été demis de ses fonctions pour avoir adopté dans ce dossier (relatif aux contentieux des anciens membres du Conseil électoral provisoire) un comportement incorrect et inapproprié », indique pourtant un communiqué signé par le ministre de la justice Pierre Michel Brunache et transmis à la presse le 1er janvier 2012.

Plusieurs voix, dont de l'association nationale des magistrats haïtiens (ANAMAH), se sont élevées pour condamner le comportement du ministère de la justice et les velléités de domestication de la justice par l'actuelle administration politique Martelly-Conille.

>> Préparatifs en cours pour le deuxième anniversaire du tremblement de terre

Une semaine avant le deuxième anniversaire, le jeudi 12 janvier 2012, du tremblement de terre en Haïti, aucune annonce publique n'est encore faite sur les activités officielles de commémoration de cet événement naturel qui avait tué plus de 300 000 personnes et entraîné le déplacement de plus d'un million dans des abris précaires.

« Il y aura pas mal d'activités, mais l'activité principale se fera à Saint Christophe, au site de Saint Christophe (au nord de la capitale) », selon une source du ministère de la culture et de la communication.

Le site de Saint Christophe est une fosse commune où sont officiellement enterrés les corps des personnes tuées par le tremblement de terre.

Les ministères du tourisme et de la culture sont ceux chargés de réaliser les différentes initiatives, selon un membre du bureau de communication du premier ministre Garry Conille.